

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 25 mars 2025
19 heures 00**

GF/CR

N° 003241

Réalisation d'un pôle
culturel
intercommunal –
Vente de la parcelle
AL 165 à la
Communauté de
Communes du Pays
d'Apt Luberon après
actualisation de la
valeur du bien par
France Domaines.

Publié le :

Vendredi 28 mars 2025

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le 25 mars 2025 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire),
M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint),
Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint),
Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), M. Yannick BONNET (7ème adjoint),
Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal),
M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal),
M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal),
Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale),
Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale),
Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale),
M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal),
Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Emilie SIAS (2ème adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER, M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET, M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Céline CELCE, M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY

ABSENT : Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale)

La séance est ouverte, Mme Célia BARBIER est nommée Secrétaire.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20250325-003241-DE
Date de télétransmission : 27/03/2025
Date de réception préfecture : 27/03/2025

Madame le Maire rappelle que par délibération n° B-2022-17 du 7 avril 2022 le Bureau de la Communauté de Communes a approuvé la réalisation de l'étude d'accompagnement à la définition du projet culturel du territoire de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon.

Par la suite, lors de la séance du 4 juillet 2024, le conseil de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon a pris connaissance du projet de pôle culturel intercommunal établi par l'Agence Technique Départementale Vaucluse Ingénierie. Lors de ce même conseil et par délibération n° 2024-78, a approuvé la convention de mandat à passer avec la SPL TERRITOIRE VAUCLUSE pour la réalisation d'un pôle culturel intercommunal sur le territoire de la commune d'Apt.

La Commune d'Apt demeure propriétaire à ce jour de la parcelle cadastrée AL 165 (anciens locaux de la Société Aptésienne d'Entrepôts Frigorifiques), pour une contenance de 4 179m².

Ces anciennes friches SNCF étant libres de toute occupation, il apparaît nécessaire de les vendre à la Communauté de Communes afin qu'elle puisse mener à bien la réalisation du pôle culturel intercommunal ci-avant évoquée.

Vu, la délibération n° 003224 du 28 janvier 2025 approuvant la vente de la parcelle cadastré section AL 165 à la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon pour un montant de 375 000,00 € sans attendre l'actualisation de l'évaluation du bien par France Domaines.

Vu, l'avis de France Domaines n° 2025-84003-04397 en date du 17 février 2025 portant sur un montant de 405 000 €.

Considérant, la nécessité de permettre à la Communauté de Communes de disposer de l'assiette foncière et de mobiliser les aides financières nécessaires à la réalisation du pôle culturel intercommunal.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Retire, la délibération n° 003224 du 28 janvier 2025 susmentionnée et portant sur le même objet et **approuve**, la vente de la parcelle cadastré section AL 165 à la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon pour un montant de 405 000,00 €.

Demande, l'exonération des droits de timbre, d'enregistrement et de la taxe de publicité foncière, conformément à l'article 1042-1 du CGI,

Mande, Madame le Maire afin de négocier, préparer et conclure tout acte nécessaire en vue d'exécuter la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Mme Célia BARBIER

LE MAIRE D'APT
Madame Véronique ARNAUD-DELOY



Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20250325-003241-DE
Date de télétransmission : 27/03/2025
Date de réception préfecture : 27/03/2025